

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 30  
représentés : 4

**OBJET : Budget Ville : Subventions aux associations et établissements publics pour 2014**

L'An deux mille quatorze, le premier octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le vingt cinq septembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaients présents :** L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. NGALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

D. LAFON	à	F. GAGNARD
JL. DELERIN	à	JP. AUBRUN
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
D. BEKIARI	à	G. MERGY

**Absent excusé :** JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Thomas NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu les demandes présentées par divers organismes, tendant à obtenir une subvention communale,

Vu le décret n° 2001-828 du 4 septembre 2001 relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives,

Vu la délibération du 29 avril 2014 relative au vote des subventions du Budget Primitif 2014,

Considérant le but poursuivi par ces associations,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la Commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1 :** d'abonder d'un montant de 873€ les subventions du BP2014 pour le déménagement des associations au Château Sainte Barbe et d'attribuer à chaque association la subvention correspondant au montant du coût de son déménagement.

**SLO**

Imputation	BENEFICIAIRES	Subventions votées au BP 2014	Subventions exceptionnelles liées au déménagement	Affiché le Total des subventions 2014	Vote
6574-411	Association Sportive Fontenaisienne (ASF)	295 000,00 €	1 146,00 €	296 146 €	A l'unanimité
6574-33	Centre culturel Jeunesse et Loisirs (CCJL)	248 700 €	6 878 €	255 578 €	A l'unanimité M. Galante-Guillemot M. Foulard V. Fontaine-Bordenave F. Gagnard S. Cicerone Ne prennent pas part au vote
6574-33	Collège Universitaire Jean Fournier (CUF)	5 000 €	1 310 €	6 310,00 €	A l'unanimité
6574-025	Comité d'entente des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ACVG)	1 500 €	739 €	2 239,00 €	A l'unanimité M. Chambon ne prend pas part au vote

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

**Article 2 :** d'attribuer une subvention supplémentaire de 5 152€ au Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel communal.

Imputation	BENEFICIAIRES	Subventions votées au BP 2014	Subvention complémentaire	Total des subventions 2014	Vote
6574-020	Comité des Oeuvres Sociales (COS) du personnel communal	116 558 €	5 152 €	121 710 €	A l'unanimité

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

**Article 3 :** de porter la subvention de l'OGEC à 107 350 € conformément au protocole transactionnel entre l'OGEC et la Ville de Fontenay-aux-Roses adopté le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Imputation	BENEFICIAIRES	Subventions votées au BP 2014	Subvention complémentaire	Total des subventions 2014	Vote
6574-20	OGEC	59 950 €	47 400 €	107 350 €	A la majorité absolue AM. Mercadier ne prend pas part au vote A. Sommier F. Zinger P. Buchet S. Cicerone G. Mergy votent contre

Les élus membres des conseils d'administration et les salariés des associations et établissements ci-dessus ne participent pas au vote.

**Article 4 :** ampliation de la présente délibération sera transmise à  
 - M. Le Préfet des Hauts de Seine  
 - M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
 Et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire  
 Compté tenu de la réception  
 En Préfecture le 16/10/2014  
 Publication/Affichage le 17/10/2014  
 Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services autorisé  
 Bernard LAURENT



POUR EXTRAIT CONFORME  
 Le Maire  
 Laurent VASTEL

*[Handwritten signature]*